



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le deux avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, BOUXIN Jean-Michel, CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.

Mesdames AUGER Emilie, CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, FAGOT Ornella, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine, POULTIER Sabrina, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Était absent et excusé :

Monsieur REVOL Philippe

Pouvoir :

Monsieur REVOL Philippe donne pouvoir à Madame CHEDRU Dominique.

Secrétaire de séance :

Monsieur ROSE Marc.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

23 votants sauf pour le vote du Compte Financier Unique 22 votants car M. le Maire s'est retiré.

Toutes les questions relatives au budget ont été abordées et discutées lors de la commission finances du 2 avril 2026 à laquelle tous les conseillers municipaux étaient conviés.

Question n° 1 : Compte Financier unique de l'année 2025

Le CFU dressé pour l'exercice 2025 conformément à la convention nous liant à l'Etat et à la Direction Régionale des Finances Publiques n'appelle ni observation ni réserve.

Les résultats sont validés comme suit :

Section de fonctionnement :

| | | |
|-----------------|--------------------|----------------|
| <u>Dépenses</u> | Prévu : | 3 147 154.98 € |
| | Réalisé : | 2 125 890.67 € |
| | Reste à réaliser : | 0.00 € |

| | | |
|-------------------|--------------------|----------------|
| <u>Recettes :</u> | Prévu : | 3 147 154.98 € |
| | Réalisé : | 3 257 710.06 € |
| | Reste à réaliser : | 0.00 € |

Section d'investissement :

| | | |
|-----------------|--------------------|----------------|
| <u>Dépenses</u> | Prévu : | 2 794 982.93 € |
| | Réalisé : | 1 831 187.63 € |
| | Reste à réaliser : | 0.00 € |

| | | |
|-------------------|--------------------|----------------|
| <u>Recettes :</u> | Prévu : | 2 794 982.93 € |
| | Réalisé : | 895 226.10 € |
| | Reste à réaliser : | 0.00 € |

Résultat de clôture de l'exercice :

| | |
|--------------------------|----------------|
| <i>Investissement :</i> | - 935 961.53 € |
| <i>Fonctionnement :</i> | 1 131 819.39 € |
| <i>Résultat global :</i> | 195 857.86 € |

Question n° 2 : Affectation des résultats de l'exercice 2025

Les résultats de l'exercice 2025 sont conformes à ceux de la Direction Régionale des Finances Publiques et sont validés comme tels :

Section de fonctionnement :

| | | |
|------------|---|--------------|
| Comprenant | Un excédent de fonctionnement de | 519 213.98 € |
| | L'excédent reporté de | 612 605.41 € |
| | <u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 131 819.39 €</u> | |

Section d'investissement :

| | | |
|------------|---|--------------|
| Comprenant | Un déficit d'investissement de | 935 961.53 € |
| | Un déficit des restes à réaliser de | 0.00 € |
| | <u>Soit un besoin de financement de 935 961.53 €</u> | |

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

| | |
|---|----------------|
| <i>RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT :</i> | 1 131 819.39 € |
| <i>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :</i> | 935 961.53 € |
| <i>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :</i> | 195 857.86 € |

.....

| | |
|--|--------------|
| <i>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT :</i> | 935 961.53 € |
|--|--------------|

Question n° 3 : Vote de la fiscalité – Taxes Directes Locales 2026

Une augmentation de 3% est approuvée.

| | Taux votés 2026 |
|--------------------------------|----------------------------|
| Taxe foncière bâtie (TFB) | 46.93 % |
| Taxe foncière non bâtie (TFNB) | 34.61 % |
| Taxe d'habitation (TH) | 12.20 % |

Question n° 4 : Avenant – attribution et désignation des lauréats du marché public « les places »

Au vu des aléas techniques et imprévus, le montant du marché de travaux du lot n°1 « Terrassement-VRD-Réseaux » de la société COLAS France SAS Le Havre a été réévalué définitivement d'un montant initial de 2 116 361.00 euros HT à **2 154 713.93 euros HT**, soit une augmentation de **1.81 %** (38 352.93 € HT / 46 023.52 € TTC).

Cette évolution représente une hausse de **1.41%** du montant total du marché initial.

L'augmentation du montant pour les travaux du lot n°1 de la société COLAS France SAS Le Havre est acceptée pour un montant de **38 352.93 € HT / 46 023.52 € TTC**.

L'évolution du montant total pour les travaux d'aménagement du cœur de ville « Les Places », lot n°1 est actée pour un montant de **2 154 713.93 euros HT**.

Question n° 5 : Demande de subvention – Région de Normandie

- Acquisition d'un rideau en deux parties :
Devis « AZUR SCENIC » : 5 981.15 € HT
MONTANT TOTAL : 5 981.15 € HT
Taux de participation sollicité : 30% soit 1 794.35 €
Reste à charge pour la commune : **4 186.70 €**

Question n° 6 : Demande de subvention – Département de la Seine-Maritime

- Réfection d'étanchéité de la terrasse haute du gymnase : équipements sportifs
Devis « MORICET couverture » pour les travaux : 37 429.29 € HT
MONTANT TOTAL : 37 429.29 € HT
Taux de participation sollicité : 30% soit 11 228.79 €
Reste à charge pour la commune : **26 200.50 €**

Question n° 7 : Demande de subvention – Département de la Seine-Maritime

- Réfection de la toiture de la Maison des Associations : locaux d'animation polyvalents
Devis « MORICET couverture » pour les travaux : 39 960.51 € HT
MONTANT TOTAL : 39 960.51 € HT
Taux de participation sollicité : 30% soit 11 988.15 €
Reste à charge pour la commune : **27 972.36 €**

Question n° 8 : Demande de subvention – Département de la Seine-Maritime

- Acquisition d'un désherbeur thermique : opérations nécessaires à la réduction des pollutions phytosanitaires
Devis « S.A.S DEHONDT » pour l'acquisition : 2 620.00 € HT
MONTANT TOTAL : 2 620.00 € HT
Taux de participation sollicité : 30% soit 786.00 €
Reste à charge pour la commune : **1 834.00 €**

Question n° 9 : Demande de subvention – Département de la Seine-Maritime

- Classe découverte : sortie littorale
32 élèves de l'école élémentaire « Jean Savigny » sont concernés par cette classe découverte qui se tiendra du 2 au 5 juin 2026 à Pierrefiques, en Normandie, soit **4 jours et 3 nuits**.
3 adultes accompagnateurs et 2 enseignants sont recensés pour cette classe découverte.

Le séjour est intégré à un projet pédagogique élaboré par l'établissement scolaire et qui sera transmis au Département dans le cadre de la demande de subvention.

Le coût global de cette classe découverte est de **9 016. 76 € TTC** – devis annexé.

Un forfait de **5 € par enfant et par jour** est sollicité, soit $32 \times 5 \times 4 = 640.00 \text{ €}$.

Mme RÉVET n'a pas pris part au vote étant donné qu'elle est Directrice de l'école élémentaire et que la coopérative scolaire percevrait cette subvention communale. 22 voix POUR.

Question n° 10 : Demande de subvention – Fondation du Patrimoine

➤ Restauration de l'escalier de l'église :

Devis « Entreprise Goument Gilbert » pour la restauration : 3 613.07 € HT

MONTANT TOTAL : 3 613.07 € HT

Taux de participation sollicité : 80% soit 2 890.46 €

Reste à charge pour la commune : **722.61 €**

Mme LEBER n'a pas pris part au vote étant donné qu'elle est membre de la paroisse Saint Jean des Campagnes. 22 voix POUR.

Question n° 11 : Vote des subventions aux associations, aux coopératives scolaires et au CCAS

Les subventions seront versées au titre de l'année 2026 comme suit :

| Article | Tiers | Montant acté au BP 26 |
|---------|---|--|
| 65748 | ASS SPORTIVE BASKET GODERVILLE | 1 530,00 € |
| 65748 | KARATE KYOKUSHIN CLUB | 1 800,00 € |
| 65748 | ASS FNACA | 800,00 € |
| 65748 | ASSOCIATION ACPG CATM | 700,00 € |
| 65748 | ASSOCIATION CYCLO MARCHE GODERVILLE | 800,00 € |
| 65748 | TENNIS CLUB GODERVILLE | 1 350,00 € |
| 65748 | UNION SPORTIVE GODERVILLE | 5 000,00 € |
| 65748 | LES PASTOURELLES | 1 800,00 € |
| 65748 | ASGHB GODERVILLE HANDBALL | 2 000,00 € |
| 65748 | SCOUTS DE FRANCE SECTION GODERVILLE | 200,00 € |
| 65748 | CLUB DES JEUNES – JUDO | 1 800,00 € |
| 65748 | ASSOCIATION RETRAITE ET AMITIE | 900,00 € |
| 65748 | ASS LES PTITS LOUPS DE GODERVILLE | 1 300,00 € |
| 65748 | ASSOCIATION APCA | 300,00 € |
| 65748 | ECOLE DES ARTS | 1 500.00 € |
| 65748 | BOXING CLUB DE GODERVILLE | 500,00 € |
| 65748 | DYNAMIQUES & TERRITOIRES | 500.00 € |
| 65748 | ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE GODERVILLE | 364.00 € |
| | | 23 144,00 € |
| 657363 | CCAS DE GODERVILLE | 3 000,00 € |
| 657364 | COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE | 3 000,00 € |
| 657364 | COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE | 4 320,00 € 4 000 € de versement annuel 320 € de subvention exceptionnelle pour la classe littorale de juin 2026 |

TOTAL - subventions versées aux associations communales
Art 65748 – 25 000 € de crédits ouverts au BP 26

TOTAL - subvention versée au CCAS
Art 657363 – 3 000 € de crédits ouverts au BP 26

TOTAL – subvention versées aux coopératives des écoles
Art 657364 – 7 320 € de crédits ouverts au BP 26

Mme RÉVET n'a pas pris part au vote étant donné qu'elle est Directrice de l'école élémentaire et que la coopérative scolaire perçoit une subvention communale.

Mmes AUGER ET VANIER ainsi que M. BAYARD, BOUXIN, FLEURY et ROSE n'ont pas pris part non plus au vote de la présente délibération puisqu'ils sont membres d'une association communale qui a sollicité une demande de subvention. 16 voix POUR.

Question n° 12 : Redevance d'occupation du domaine public communal

A compter du 08 avril 2026, les tarifs de redevance pour l'occupation du domaine public sont arrêtés comme suit :

| Type d'occupation | Unité de mesure | Tarif unitaire |
|---|-----------------------|----------------|
| Terrasses et étalages commerciaux | M ² / an | 5 € |
| Emplacement Food-truck | Jour | 10 € |
| Cirques et fêtes foraines | M ² / jour | 10 € |
| Emplacements marchés nocturnes SANS raccordement électrique | De 1 à 5m | 5 € |
| | De 6 à 10m | 12.50 € |
| | De 11 à 20m | 20 € |
| Emplacement marchés nocturnes AVEC raccordement électrique | De 1 à 5m | 10 € |
| | De 6 à 10m | 25 € |
| | De 11 à 20m | 40 € |

Question n° 13 : Création de deux emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité

A compter du 1^{er} mai 2026, il est acté la création de deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service serait à temps complet pour effectuer les missions relatives au service technique communal pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois.

Question n° 14 : Mise sous pli

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention pour la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli de la propagande électorale dans le cadre des élections municipales de mars 2026 a été signée entre la Préfecture de Seine-Maritime et la commune le 02 octobre 2025.

Le montant global de cette indemnité, pour chaque élection, à hauteur du montant maximum de la dotation forfaitaire mentionnée dans la convention relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale conclue avec la Préfecture, à savoir **0.30 € brut par enveloppe**. Le montant global de cette indemnité sera réparti de façon égale entre les agents bénéficiaires en tenant compte seulement du nombre d'opérations de mises sous plis auxquelles l'agent a participé.

Question n° 15 : Fongibilité des crédits du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du Budget Primitif et ne pouvant dépasser 7.50% des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Question n° 16 : Approbation du Budget Primitif 2026

Le Budget Primitif 2026 est approuvé comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section de fonctionnement | 2 788 736.99 € | 2 788 736.99 € |
| Section d'investissement | 4 663 694.07 € | 4 663 694.07 € |
| Total | 7 452 431.06 € | 7 452 431.06 € |

Question n° 17 : Autorisation d'emprunt – taux révisable LA

Les conseillers municipaux ont délibéré pour le financement de cette opération.

Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignation, un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant de 1 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant : 1 300 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 11 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Monsieur le Maire est autorisé à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Question n° 18 : Garantie d'emprunt accordée à SEMINOR pour le financement de logements locatifs aidés – Prêt Locatif Social

Les conseillers municipaux ont délibéré comme suit :

• **Article 1 – Garantie de la commune**

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE GODERVILLE accorde sa garantie à hauteur de 100.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 419 486.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse de dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°186282 constitué de 3 Lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 419 486.00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

• **Article 2 – Caractéristiques principales du prêt**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

• **Article 3 – Engagement de la Commune**

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Question n° 19 : Garantie d'emprunt accordée à SEMINOR pour le financement de logements locatifs aidés – Prêt Locatif à Usage Social

• **Article 1 – Garantie de la commune**

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE GODERVILLE accorde sa garantie à hauteur de 30.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 699 223.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse de dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°186284 constitué de 2 Lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 209 766.90 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

• **Article 2 – Caractéristiques principales du prêt**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 3 – Engagement de la Commune**

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Questions diverses et communications :

Madame COURSAULT demande quels sont les moyens pour les administrés de connaître le nom et les fonctions de chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lui répond que toutes les délibérations sont affichées à l'issue de chaque Conseil Municipal sur le panneau sis à la sortie secours de la Mairie. Le procès-verbal de chaque séance est quant à lui publié sur le site internet de la commune, qui est lui-même mis à jour. Dans la prochaine édition du bulletin municipal de juin 2026, les informations relatives à l'élection municipale seront publiées. Le bulletin municipal est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Sans autre question ni remarque, la séance a été levée à 18h30 heures.

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

| | |
|---|---------------|
| QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGES 65 à 66 |
| ✓ Compte Financier Unique de l'année 2025 | |
| QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGE 67 |
| ✓ Affectation des résultats de l'exercice 2025 | |
| QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGE 68 |
| ✓ Vote de la fiscalité – Taxes Directes Locales 2026 | |
| QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGES 69 à 70 |
| ✓ Avenant pour l'attribution et désignation des lauréats du marché public « les places » | |
| QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGE 71 |
| ✓ Demande de subvention auprès de la Région | |
| QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGE 72 |
| ✓ Demande de subvention auprès du Département : toit du gymnase | |
| QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGE 73 |
| ✓ Demande de subvention auprès du Département : toiture de la MDA | |
| QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGE 74 |
| ✓ Demande de subvention auprès du Département : désherbeur thermique | |
| QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGE 75 |
| ✓ Demande de subvention auprès du Département : classe littorale | |
| QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGE 76 |
| ✓ Demande de subvention après de la Fondation du Patrimoine | |
| QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGES 77 à 78 |
| ✓ Vote des subventions aux associations, aux coopératives scolaires et au CCAS | |
| QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGES 79 à 80 |
| ✓ Redevance d'occupation du domaine public communal | |
| QUESTION N° 13 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGE 81 |
| ✓ Création de deux emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité | |
| QUESTION N° 14 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGE 82 |
| ✓ Mise sous pli | |
| QUESTION N° 15 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGE 83 |
| ✓ Fongibilité des crédits pour le Budget Primitif 2026 | |
| QUESTION N° 16 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGE 84 |
| ✓ Budget Primitif 2026 | |
| QUESTION N° 16 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGE 85 |
| ✓ Autorisation d'emprunt | |
| QUESTION N° 17 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGES 86 à 87 |
| ✓ Garantie d'emprunt accordée à SEMINOR pour le financement de logements locatifs aidés – Prêt Locatif Social | |
| QUESTION N° 18 REGISTRE DES DELIBERATIONS | PAGES 88 à 89 |
| ✓ Garantie d'emprunt accordée à SEMINOR pour le financement de logements locatifs aidés – Prêt Locatif à Usage Social | |

Signature du secrétaire de séance
Signature du Maire

